

AAF EdenTree European Sustainable Equities

Publication des produits sur le site Web



Résumé

Objectif d'investissement durable et DNSH

ABN AMRO Funds EdenTree European Sustainable Equities (le « Compartiment ») applique une stratégie d'investissement durable multithématique. Le portefeuille est composé d'émetteurs exposés à quatre thèmes durables à long terme, à savoir (i) l'éducation, (ii) la santé et le bien-être, (iii) l'infrastructure sociale et (iv) les solutions durables.

L'objectif d'investissement durable du Compartiment est de s'aligner sur l'Accord de Paris de 2015, dans lequel les gouvernements mondiaux s'engagent à limiter la hausse de la température mondiale à 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels. En outre, dans le cadre de son objectif d'investissement socialement durable, le Compartiment investit dans des sociétés contribuant positivement aux solutions sociales.

Pour définir l'univers d'investissement durable, une approche « réussite-échec » reposant sur un ensemble de critères est mise en œuvre. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » (Do No Significant Harm, DNSH), toujours appliqué à l'ensemble de l'univers d'investissement, est compilé en tenant compte des indicateurs d'impact négatif énumérés dans le Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment applique une philosophie d'investissement active, à long terme et axée sur la valeur qui consiste à identifier les titres de sociétés négociés à des niveaux de valorisation attractifs à l'aide de divers indicateurs. Le Gestionnaire d'investissement externe adopte une approche intégrée qui consiste à envisager conjointement les cas d'investissement et ISR de toute idée de placement. Les critères ESG relativement stricts sont un élément important de la définition de l'univers d'investissement final du Gestionnaire d'investissement externe. Le Gestionnaire d'investissement externe applique à la fois des filtres négatifs et positifs.

Les experts en investissement responsable du Gestionnaire d'investissement externe effectuent une analyse approfondie des facteurs de risque les plus pertinents pour la société et le secteur en s'appuyant sur différentes sources, y compris les rapports produits par la société, des données de marché et des recherches menées par des tiers. Le Gestionnaire d'investissement externe recherche des sociétés ayant développé une approche mature de la gestion des risques ESG. Tous les investissements font l'objet d'une évaluation ESG/de responsabilité qui prend en compte six domaines de risque commercial (c'est-à-dire l'environnement et le changement climatique, l'éthique commerciale, la communauté, l'emploi et le travail, les droits humains et la gouvernance d'entreprise). Le Gestionnaire d'investissement externe recherche les sociétés qui suivent une trajectoire positive dans les six domaines ESG sur une échéance de 3 à 5 ans.

En termes de solutions durables, le Compartiment cherche à obtenir un impact positif sur l'environnement en investissant principalement dans des sociétés qui misent sur l'économie zéro carbone et qui disposent d'un plan de réduction des émissions approuvé par l'initiative SBT, possèdent un plan ambitieux de réduction des émissions de carbone, travaillent à l'élaboration d'un plan de réduction des émissions de carbone ou proposent des solutions qui contribuent à une économie zéro carbone. S'agissant des processus de prise de décision en matière d'investissement, le développement durable est considéré comme un « moteur essentiel du changement ». L'engagement représente une partie importante du processus d'investissement. Le Gestionnaire d'investissement externe mène un dialogue direct avec les sociétés en portefeuille sur divers sujets ESG, en collaboration avec ses pairs et par le biais d'initiatives. Le Gestionnaire d'investissement externe mène des engagements tactiques à long terme et à court terme.

Proportion d'investissement

Le Compartiment investit au moins 90 % de son actif net dans des actifs qui ont été déterminés comme « éligibles » selon le processus d'investissement durable en place, c'est-à-dire des investissements définis comme durables. L'analyse durable exclusive du Gestionnaire d'investissement externe couvre 100 % des investissements durables. Les investissements durables comprennent un minimum de 50 % d'actifs avec des objectifs environnementaux et 15 % avec des objectifs sociaux. Des investissements ayant un objectif environnemental sont effectués dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Surveillance de l'investissement durable

Au cours de la phase d'analyse des investissements, le Gestionnaire d'investissement externe évalue l'exposition des sociétés aux quatre thèmes durables à long terme susmentionnés. Le Gestionnaire d'investissement externe utilise une méthodologie exclusive pour déterminer l'alignement de la société sur les thèmes de durabilité. L'exposition aux thèmes est évaluée et fait l'objet d'un rapport sur une base annuelle. En outre, le Gestionnaire d'investissement externe déterminera dans quelle mesure les participations répondent aux indicateurs de durabilité afin d'évaluer leur candidature à un investissement dans le Compartiment. Le Gestionnaire d'investissement externe vérifie le respect de ces critères au cours de l'analyse d'investissement et réévalue la situation chaque année. Enfin, le Gestionnaire d'investissement externe évalue l'alignement du Compartiment avec l'Accord de Paris de 2015 en réalisant des vérifications annuelles.

Sources des données et traitement

Le Gestionnaire d'investissement externe et la Société de gestion font tous deux appel au fournisseur de données externe ISS pour obtenir des données permettant de mesurer le niveau de réalisation de l'objectif d'investissement durable environnemental du Compartiment. Il est fait appel à ISS pour mesurer l'alignement du Compartiment avec l'Accord de Paris. En outre, le Gestionnaire d'investissement externe a mis au point un processus de recherche exclusif visant à évaluer l'alignement des sociétés en portefeuille avec l'objectif social durable. Le processus de recherche prend en compte les informations sur les sociétés ainsi que les données des ONG et d'ISS. La Société de gestion fait appel à ISS pour mesurer la contribution positive aux solutions sociales du Compartiment à l'aide des données de score social global des objectifs de développement durable.

La Société de gestion et le Gestionnaire d'investissement externe ont mis en place un processus rigoureux de sélection des fournisseurs de données. Après la sélection, la Société de gestion et le Gestionnaire d'investissement externe continuent d'entretenir un dialogue permanent avec les fournisseurs de données sur la qualité des données, les sociétés pour lesquelles des données sont disponibles et la nécessité de données supplémentaires pour appuyer les décisions d'investissement. La Société de gestion et le Gestionnaire d'investissement externe assurent l'accès aux données sources via les portails Web des fournisseurs de données ou dans leurs systèmes de gestion de données respectifs alimentant les outils d'analyse appropriés.

Recherche raisonnable

La Société de gestion effectue des recherches raisonnables pour la sélection et le suivi des stratégies gérées en externe. Les équipes Recherche raisonnable en gestion (RRG) et ESG effectuent activement des recherches raisonnables sur les actifs sous-jacents du Compartiment. Pour toutes les stratégies, les analystes RRG évaluent l'engagement et la transparence du Gestionnaire d'investissement externe en matière d'investissement durable. Ils évaluent également dans quelle mesure et à quelles étapes les critères ESG sont intégrés dans les stratégies d'investissement et effectivement pris en compte dans le processus d'investissement et le portefeuille. L'analyse approfondie de la Société de gestion est basée sur une « approche 5-P » : Parent, Personnes, Processus, Portefeuille et Performances. Chacun des aspects ci-dessus est évalué et conduit à une évaluation finale de la stratégie. Dans le cadre du processus de surveillance, l'équipe RRG examine la performance de la stratégie sur une base mensuelle pour s'assurer qu'elle reste alignée sur le style d'investissement du portefeuille. En outre, les analystes RRG prennent part à des réunions trimestrielles avec les gestionnaires de portefeuille pour discuter des performances et transactions récentes afin de surveiller l'alignement avec la philosophie d'investissement et de durabilité initialement sélectionnée.

L'équipe ESG assiste l'équipe RRG dans l'examen du processus et des méthodologies du Gestionnaire d'investissement externe lorsqu'elle examine les questions ESG et de durabilité. L'équipe ESG surveille les caractéristiques et la performance du Compartiment et de ses investissements sous-jacents par rapport à l'objectif et aux indicateurs d'investissement durable. L'équipe ESG est également responsable de l'examen et de la mise à jour périodiques des listes d'exclusion. L'équipe s'assure également de la bonne compréhension et de la bonne mise en œuvre des exigences réglementaires en matière de finance verte sur l'ensemble de la gamme de produits.

DNSH

Pas de préjudice significatif à l'objectif durable

Le principe « ne pas causer de préjudice important » (« Do No Significant Harm » DNSH) est intégré en tenant compte des indicateurs d'incidence négative énumérés dans le Règlement délégué (UE) 2022/1288 du

6 avril 2022. Le Compartiment prend en compte tous les indicateurs d'incidence négative énumérés dans le Tableau 1 de l'Annexe 1 qui s'appliquent aux sociétés en portefeuille. En outre, le Compartiment prend en compte le PAI n° 4 dans le Tableau 2 de l'Annexe 2, applicable aux sociétés en portefeuille, relatif aux investissements dans des sociétés sans initiatives de réduction de leurs émissions de carbone. Le Compartiment tient également compte du PAI n° 15 du Tableau 3 de l'Annexe 1, applicable aux sociétés en portefeuille, relatif à l'absence de politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption. Le Compartiment tient compte des impacts négatifs de ses investissements sur la société et l'environnement en combinant les décisions de gestion de portefeuille, l'engagement avec les entreprises et l'exclusion des émetteurs associés à une conduite ou des activités controversées.

Tableau 1		
1	Émissions de GES	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement
2	Empreinte carbone	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement
3	Intensité des émissions de GES des sociétés en portefeuille	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement
4	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement
5	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement
6	Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement
7	Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement
8	Rejets dans l'eau	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement
9	Rapport déchets dangereux et déchets radioactifs	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement
10	Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Exclusion
11	Manque de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement
12	Écart de rémunération entre les sexes non ajusté	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement
13	Diversité des genres du conseil d'administration	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement
14	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, munitions à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Exclusion
Tableau 2		
4	Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement
Tableau 3		
15	Absence de politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Décisions de gestion de portefeuille et activités d'engagement

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales, aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, y compris les principes et droits énoncés dans les 8 conventions « fondamentales » visées par la Déclaration de l'Organisation internationale du travail sur les principes et droits fondamentaux au travail (couvrant les sujets considérés comme des principes et droits fondamentaux au travail, par exemple la liberté d'association et le droit à la négociation collective, l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'occupation) et à la Charte internationale des droits de l'homme.



Objectif d'investissement durable du produit financier

ABN AMRO Funds EdenTree European Sustainable Equities (le « Compartiment ») applique une stratégie d'investissement durable multithématique. Le portefeuille est composé d'émetteurs exposés à quatre thèmes durables à long terme, à savoir (i) l'éducation, (ii) la santé et le bien-être, (iii) l'infrastructure sociale et (iv) les solutions durables.

L'objectif d'investissement durable du Compartiment est de s'aligner sur l'Accord de Paris de 2015, dans lequel les gouvernements mondiaux s'engagent à limiter la hausse de la température mondiale à 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Le Compartiment vise à atteindre une température de portefeuille cumulée inférieure à 2 °C selon le fournisseur de données externe ISS et, en particulier, selon ses données d'alignement de scénario basées sur le Scénario de développement durable de l'Agence internationale de l'énergie. L'approche utilisée est basée sur trois scénarios climatiques fournis par l'Agence internationale de l'énergie (AIE) dans son rapport World Energy Outlook 2019. Le rapport présente trois scénarios : le Scénario de développement durable (SDD), le Scénario de politique déclarée (SPD) et le Scénario de politique actuel (SPA). À chaque scénario sont associés un budget carbone défini et la prévision d'augmentation de la température en 2050 en conséquence. Chaque scénario est lié à un budget carbone. Un budget carbone spécifie la quantité de carbone fossile qui peut être brûlée dans le monde entier pour rester en dessous d'une température définie. Le budget carbone change en fonction du scénario.

Par exemple, pour rester dans les limites du SDD, il est nécessaire de réduire la quantité de carbone brûlé par rapport aux scénarios qui prévoient une augmentation significative de la température, à savoir le SPA. Le Compartiment a choisi le Scénario de développement durable entièrement aligné sur l'Accord de Paris, qui mise sur une hausse des températures mondiales « bien inférieure à 2 °C et sur la poursuite des efforts pour la limiter à 1,5 °C ». L'approche est conforme aux attentes du Règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission en matière de scopes GES, de calculs et de méthodologies de trajectoires. En outre, dans le cadre de son objectif d'investissement socialement durable, le Compartiment investit dans des sociétés contribuant positivement aux solutions sociales. Pour définir l'univers d'investissement durable, une approche « réussite-échec » reposant sur un ensemble de critères est mise en œuvre. Le principe DNSH est toujours appliqué à l'ensemble de l'univers d'investissement.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les objectifs de développement durable promus par le Compartiment.



Stratégie d'investissement

Description de la stratégie

Le portefeuille cherchera à s'exposer à des émetteurs engagés dans quatre thèmes durables à long terme, à savoir l'éducation, la santé et le bien-être, l'infrastructure sociale et les solutions durables.

La philosophie d'investissement du Gestionnaire d'investissement externe repose sur la prémisse que la performance et les principes doivent aller de pair si l'on entend offrir aux clients des rendements d'investissement à long terme. Le Gestionnaire d'investissement externe estime que les rendements constants à long terme sont plus probables en cas d'investissement responsable dans des entreprises durables. Le Compartiment applique une philosophie d'investissement active, à long terme et axée sur la valeur qui consiste à identifier les titres de sociétés négociés à des niveaux de valorisation attractifs à l'aide de divers indicateurs.

Le Gestionnaire d'investissement externe adopte une approche intégrée qui consiste à envisager conjointement les cas d'investissement et ISR de toute idée de placement. L'univers d'investissement initial est

composé de toutes les actions de grande et moyenne capitalisations cotées dans les pays européens développés. Les critères ESG relativement stricts sont un élément important de la définition de l'univers d'investissement final du Gestionnaire d'investissement externe. Le Gestionnaire d'investissement externe applique à la fois des filtres négatifs et positifs.

Les experts en investissement responsable du Gestionnaire d'investissement externe effectuent une analyse approfondie des facteurs de risque les plus pertinents pour la société et le secteur en s'appuyant sur différentes sources, y compris les rapports produits par la société, des données de marché et des recherches menées par des tiers. Le Gestionnaire d'investissement externe recherche des sociétés ayant développé une approche mature de la gestion des risques ESG. Tous les investissements font l'objet d'une évaluation ESG/de responsabilité qui prend en compte six domaines de risque commercial (c'est-à-dire l'environnement et le changement climatique, l'éthique commerciale, la communauté, l'emploi et le travail, les droits humains et la gouvernance d'entreprise). Le Gestionnaire d'investissement externe recherche les sociétés qui suivent une trajectoire positive dans les six domaines ESG sur une échéance de 3 à 5 ans.

Dans le cadre de ce processus, le Gestionnaire d'investissement externe adopte 4 thèmes (à savoir l'éducation, la santé et le bien-être, l'infrastructure sociale et les solutions durables) qui visent à obtenir des impacts positifs. En termes de solutions durables, le Compartiment cherche à obtenir un impact positif sur l'environnement en investissant principalement dans des sociétés qui misent sur l'économie zéro carbone et qui disposent d'un plan de réduction des émissions approuvé par l'initiative SBT, possèdent un plan ambitieux de réduction des émissions de carbone, travaillent à l'élaboration d'un plan de réduction des émissions de carbone ou proposent des solutions qui contribuent à une économie zéro carbone.

S'agissant des processus de prise de décision en matière d'investissement, le développement durable est considéré comme un « moteur essentiel du changement ». L'engagement représente une partie importante du processus d'investissement. Le Gestionnaire d'investissement externe mène un dialogue direct avec les sociétés en portefeuille sur divers sujets ESG, en collaboration avec ses pairs et par le biais d'initiatives. Le Gestionnaire d'investissement externe mène des engagements tactiques à long terme et à court terme.

Bonne gouvernance

Dans le cadre de sa « bonne politique de gouvernance », la Société de gestion du Compartiment identifie les sociétés qui ne respectent pas les bonnes pratiques de gouvernance. Les sociétés qui ne respectent pas les bonnes pratiques de gouvernance sont exclues de l'univers d'investissement initial du Compartiment. La source de données utilisée pour tous les critères mentionnés ci-dessous et pour définir le test réussite-échec en matière de gouvernance de la Société de gestion est Sustainalytics.

Composant S FDR	Indicateur	Critères d'exclusion	Description
Structure de gestion saine	Pacte mondial des Nations Unies - Principe 10	Statut Liste de surveillance et Non conforme	Le Principe 10 du Pacte mondial des Nations Unies est lié à la lutte contre la corruption et les actes de corruption et stipule que les entreprises doivent lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et la corruption.
	Évaluation des controverses en matière de gouvernance	Niveaux élevés et sévères (équivalents aux niveaux 4/5 et 5/5)	Dans le cadre de l'évaluation des controverses, les sujets suivants sont abordés : irrégularités comptables, corruption et actes de corruption, pratiques anticoncurrentielles, sanctions et composition du conseil d'administration.
Relations avec les collaborateurs	Pacte mondial des Nations Unies Principes 3, 4, 5 et 6	Statut Liste de surveillance et Non conforme	Les Principes 3, 4, 5 et 6 du Pacte mondial des Nations Unies sont liés aux conditions de travail. Ces principes stipulent que les entreprises doivent respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective, l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'occupation.
	Évaluation des controverses sociales	Niveaux élevés et sévères (équivalents aux niveaux 4/5 et 5/5)	Dans le cadre de l'évaluation des controverses, les sujets suivants sont inclus : liberté d'association, travail des enfants/forcé, santé et sécurité, relations communautaires, respect des droits humains, normes de travail, discrimination et harcèlement.
Conformité fiscale	Évaluation des controverses en matière de gouvernance	Niveaux élevés et sévères (équivalents aux niveaux 4/5 et 5/5)	Dans le cadre de l'évaluation des controverses, l'évitement fiscal et l'évasion fiscale sont pris en compte.

Rémunération du personnel	Évaluation des controverses en matière de gouvernance	Niveaux élevés et sévères (équivalents aux niveaux 4/5 et 5/5)	Dans le cadre de l'évaluation des controverses, la rémunération est prise en compte.
---------------------------	---	--	--

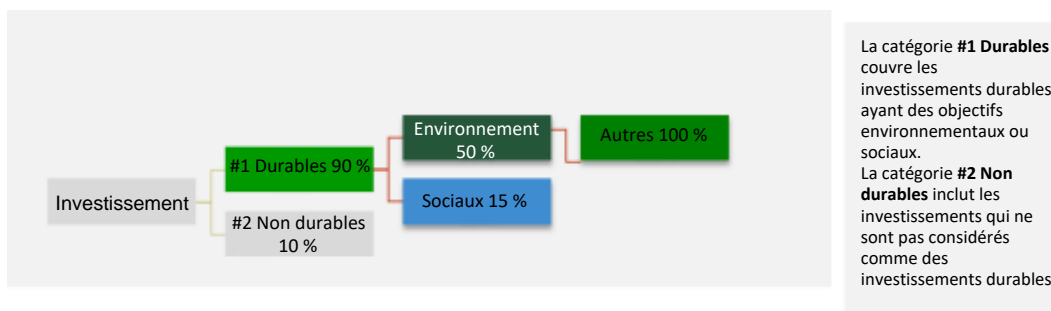
Le Gestionnaire d'investissement externe estime que des mécanismes de transparence et de responsabilité solides devraient conduire à une meilleure gestion des risques et opportunités ESG. Le Gestionnaire d'investissement externe évalue les investissements potentiels sur la base de questions liées, notamment, à la propriété et au contrôle, à la structure du conseil d'administration, à la diversité du conseil d'administration, aux pratiques salariales, comptables et fiscales, aux pratiques politiques et de lobbying et à l'engagement des parties prenantes. Le Gestionnaire d'investissement externe examine les politiques, telles que les codes de conduite et les politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption, ainsi que l'infrastructure de conformité pour évaluer les pratiques de gouvernance. Le Gestionnaire d'investissement externe examine l'historique et le schéma de comportement des entreprises sur la période de cinq ans qui précède et évalue les mesures prises pour remédier aux controverses en matière de gouvernance.



Proportion des investissements

Le Compartiment investit au moins 90 % de son actif net dans des actifs qui ont été déterminés comme « éligibles » selon le processus d'investissement durable en place, c'est-à-dire des investissements définis comme durables (#1 Durables). L'analyse de durabilité exclusive du Gestionnaire d'investissement externe couvre 100 % des investissements « #1 Durables ». Les investissements « #1 Durables » comprennent un minimum de 50 % d'actifs avec des objectifs environnementaux et 15 % avec des objectifs sociaux. Des investissements ayant un objectif environnemental sont effectués dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Jusqu'à 10 % des investissements ne sont pas alignés sur ces caractéristiques (#2 Non durables). Le terme « #2 Non durables » inclut les instruments dérivés, les dépôts bancaires à vue, y compris les espèces détenues sur des comptes courants auprès d'une banque accessible à tout moment. Ils sont utilisés à des fins d'investissement ou de couverture comme technique de gestion efficace de portefeuille. La proportion et l'utilisation d'investissements considérés comme non durables n'affectent pas la réalisation de l'objectif d'investissement durable, car ces investissements n'ont pas d'incidence sur cet objectif. En outre, il n'est appliqué de mesures de protection environnementales ou sociales minimales qu'aux investissements sous-jacents, le cas échéant. La nature de ces actifs ne compromet pas les objectifs durables poursuivis par le Compartiment. Une description plus détaillée de l'allocation d'actifs spécifique de ce Compartiment est disponible dans le prospectus de ce Compartiment.



Surveillance de l'objectif d'investissement durable

Au cours de la phase d'analyse des investissements, le Gestionnaire d'investissement externe évalue l'exposition des sociétés aux quatre thèmes durables à long terme susmentionnés. Le Gestionnaire d'investissement externe utilise une méthodologie exclusive pour déterminer l'alignement de la société sur les thèmes de durabilité. L'exposition aux thèmes est évaluée et fait l'objet d'un rapport sur une base annuelle. En

outre, le Gestionnaire d'investissement externe déterminera dans quelle mesure les participations répondent aux indicateurs de durabilité afin d'évaluer leur candidature à un investissement dans le Compartiment. Le Gestionnaire d'investissement externe vérifie le respect de ces critères au cours de l'analyse d'investissement et réévalue la situation chaque année. Enfin, le Gestionnaire d'investissement externe évalue l'alignement du Compartiment avec l'Accord de Paris de 2015 en réalisant des vérifications annuelles.



Méthodologies

La réalisation des objectifs d'investissement durable est obtenue en investissant dans des titres finançant des activités économiques qui contribuent de manière significative aux objectifs environnementaux et/ou sociaux mentionnés ci-dessus. Pour définir l'univers d'investissement durable, une approche « réussite-échec » reposant sur un ensemble de critères est mise en œuvre. Aucun autre critère que ceux mentionnés ci-dessous n'est utilisé pour définir la nature d'investissement durable d'un investissement. Le principe DNSH est toujours appliqué à l'ensemble de l'univers d'investissement. Pour être éligibles à l'univers d'investissement, les émetteurs doivent remplir au moins l'un des critères mentionnés ci-dessous :

- Avoir un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le critère est obtenu auprès du fournisseur de données externe ISS et distingue les catégories suivantes d'objectifs des émetteurs : « aucun objectif », « objectif peu ambitieux », « objectif ambitieux », « objectif engagé fondé sur la science (SBT) », ou « objectif approuvé foncé sur la science (SBT) » en fonction de l'existence et de la qualité de leurs objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les émetteurs qui n'ont « aucun objectif » font partie des émetteurs non éligibles.
- Être en phase avec le Scénario de développement durable (SDD) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) pour la période analysée complète (jusqu'en 2050). L'indicateur est obtenu auprès du fournisseur de données externe ISS et identifie l'année au cours de laquelle les émissions de carbone futures estimées par la société cessent de se conformer au budget estimé de l'émetteur en matière d'émissions de carbone, qui doit correspondre au SDD de l'AIE. Les émetteurs non éligibles incluent ceux qui ne sont pas alignés sur le SDD de l'IEA jusqu'en 2050.
- Avoir un score net positif agrégé des solutions sociales ODD par rapport aux objectifs de développement durable. Le critère provient du fournisseur de données externe ISS. Ce critère évalue l'impact global et agrégé du portefeuille de produits d'un émetteur sur la réalisation des objectifs sociaux. Pour les émetteurs privés, le score ODD de solutions ne prend en compte que les scores d'objectifs les plus distincts, c'est-à-dire le score positif le plus élevé et/ou le score négatif le plus faible, en fonction de l'impact positif ou négatif sur les objectifs sociaux. Le score ODD de solutions représente la somme des scores d'objectifs positifs les plus élevés et négatifs les plus faibles et se situe sur une échelle de -10,0 à 10,0. Les émetteurs recevant un score négatif ou neutre ne sont pas éligibles.
- Le Gestionnaire d'investissement externe et la Société de gestion conviennent d'une trajectoire d'engagement avec la société qui pourrait conduire à remplir un ou plusieurs de ces critères (par exemple, l'engagement SBTi) dans un délai raisonnable.



Sources des données et traitement

Le Gestionnaire d'investissement externe et la Société de gestion font tous deux appel au fournisseur de données externe ISS pour obtenir des données permettant de mesurer le niveau de réalisation de l'objectif d'investissement durable environnemental du Compartiment.

- Il est fait appel à ISS pour mesurer l'alignement du Compartiment avec l'Accord de Paris. La solution de données d'alignement des scénarios d'ISS, basée sur le scénario de développement durable de l'Agence internationale de l'énergie, est utilisée. La solution de données est basée sur trois scénarios climatiques fournis par l'Agence internationale de l'énergie (AIE). L'AIE propose différents scénarios, y compris le Scénario de développement durable (SDD). À chaque scénario sont associés un budget carbone défini et l'augmentation de la température en 2050 en conséquence. Un budget carbone spécifie la quantité de carbone fossile qui peut être brûlée dans le monde entier pour rester en dessous d'une température. La Société de gestion et le Gestionnaire d'investissement externe mesurent la réalisation de l'alignement avec l'Accord de Paris à l'aide du scénario SDD, qui est entièrement aligné sur l'Accord de Paris.

En plus de l'utilisation des solutions de données susmentionnées :

- Le Gestionnaire d'investissement externe a mis au point un processus de recherche exclusif visant à évaluer l'alignement des sociétés en portefeuille avec l'objectif social durable. Le processus de recherche prend en compte trois sources d'informations fournissant des données complémentaires.
 - ✓ Sociétés en portefeuille : le Gestionnaire d'investissement externe utilise les données publiées sur les sociétés, par exemple les rapports annuels et les rapports de développement durable.
 - ✓ ONG de confiance : le Gestionnaire d'investissement externe s'appuie sur des rapports produits par des ONG réputées et vérifie la qualité et l'exactitude des sources utilisées. PRI, IIGCC, CDP, la Workforce Disclosure Initiative, ShareAction, l'indice « Access to Medicine », l'indice « Access to Nutrition », le Business Benchmark on Farm Animal Welfare, la World Benchmarking Alliance, Bank Track et autres représentent des ONG de confiance.
 - ✓ ISS : dans le cadre d'une recherche raisonnable plus approfondie, le Gestionnaire d'investissement externe peut utiliser le score ESG d'ISS et le filtrage basé sur les normes.
- La Société de gestion fait appel au fournisseur de données externe Sustainalytics pour évaluer les caractéristiques de durabilité des composants du Compartiment. La Société de gestion fait appel à Sustainalytics pour les scores de risque ESG, les controverses, l'implication des produits et l'alignement avec les normes internationales (par exemple, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales). En outre, la Société de gestion fait appel à ISS pour mesurer la contribution positive aux solutions sociales du Compartiment à l'aide des données de score social global des objectifs de développement durable. La solution mesure les impacts positifs et négatifs des portefeuilles de produits et de services des entreprises en matière de durabilité. La solution suit une approche thématique qui englobe différents objectifs de durabilité distincts, en utilisant les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies comme cadre de référence. L'objectif de la solution est d'évaluer dans quelle mesure les entreprises exploitent les opportunités existantes et émergentes pour contribuer à la réalisation des objectifs mondiaux de durabilité en proposant des produits et services innovants avec un impact positif sur la vie réelle.

La Société de gestion et le Gestionnaire d'investissement externe ont mis en place un processus rigoureux de sélection des fournisseurs de données. Après la sélection, la Société de gestion et le Gestionnaire d'investissement externe continuent d'entretenir un dialogue permanent avec les fournisseurs de données sur la qualité des données, les sociétés pour lesquelles des données sont disponibles et la nécessité de données supplémentaires pour appuyer les décisions d'investissement. La Société de gestion et le Gestionnaire d'investissement externe assurent l'accès aux données sources via les portails Web des fournisseurs de données ou dans leurs systèmes de gestion de données respectifs alimentant les outils d'analyse appropriés.



Limitations aux méthodologies et aux données

Les méthodologies et les données utilisées présentent les limites suivantes :

- Qualité des données : l'approche du Gestionnaire d'investissement externe repose sur une analyse qualitative des caractéristiques de durabilité d'une entreprise. La méthodologie est soumise à des limitations, notamment la dépendance à la qualité des données fournies par les sociétés en portefeuille ou les fournisseurs de recherche tiers.
- Couverture : l'équipe d'analystes ESG du Gestionnaire d'investissement externe ne dispose pas d'une main-d'œuvre suffisante pour couvrir l'ensemble de l'univers d'investissement et il existe des limites méthodologiques. En outre, en ce qui concerne les fournisseurs de données externes, bien que le nombre d'entreprises couvertes par les fournisseurs de données ait considérablement augmenté au fil du temps et que ce nombre continue à augmenter, il peut arriver qu'une entreprise spécifique ne soit pas évaluée par eux. En effet, soit le fournisseur de données ne couvre pas l'entreprise en question, soit l'entreprise n'a pas fourni les données nécessaires à une évaluation appropriée par le fournisseur de données.
- Écart dans les scores : le Gestionnaire d'investissement externe obtient ses données auprès de différents fournisseurs de données qui ont des méthodologies différentes pour évaluer la performance ESG. Le résultat de leur évaluation est dans une certaine mesure subjectif et incohérent.
- Données estimées : tous les points de données ne sont pas des données rapportées et certaines des données utilisées sont des estimations. Par exemple, dans le cas des notations climatiques ou ESG, certains des calculs les plus techniques reposent sur des estimations (par exemple, alignement avec l'Accord de Paris).



Recherche raisonnable

La Société de gestion effectue des recherches raisonnables pour la sélection et le suivi des stratégies gérées en externe. Les équipes Recherche raisonnable en gestion (RRG) et ESG effectuent activement des recherches raisonnables sur les actifs sous-jacents du Compartiment.

- L'équipe RRG identifie et sélectionne des stratégies d'investissement externes de haute qualité et surveille l'univers des stratégies approuvées. L'équipe d'analystes RRG se concentre sur tous les éléments liés à l'investissement et à la durabilité d'une stratégie d'investissement, tels que l'organisation, l'équipe, l'investissement, la construction de portefeuille, le processus, l'historique de suivi, etc. Les rapports de recherche RRG incluent une recherche raisonnable approfondie en matière de durabilité et un score de durabilité distinct.
Pour toutes les stratégies, les analystes RRG évaluent l'engagement et la transparence du Gestionnaire d'investissement externe en matière d'investissement durable. Ils évaluent également dans quelle mesure et à quelles étapes les critères ESG sont intégrés dans les stratégies d'investissement et effectivement pris en compte dans le processus d'investissement et le portefeuille. Cette analyse est réalisée au moyen d'un questionnaire envoyé via la plate-forme exclusive de la Société de gestion, Deeligenz, ainsi sur des réunions avec les professionnels impliqués dans la stratégie (par exemple, les gestionnaires de portefeuille, les analystes financiers, les analystes ESG, l'équipe de gestion, etc.). L'analyse approfondie de la Société de gestion est basée sur une « approche 5-P » : Parent, Personnes, Processus, Portefeuille et Performances. Chacun des aspects ci-dessus est évalué et conduit à une évaluation finale de la stratégie.
Dans le cadre du processus de surveillance, l'équipe RRG examine la performance de la stratégie sur une base mensuelle pour s'assurer qu'elle reste alignée sur le style d'investissement du portefeuille. L'équipe RRG est transparente et surveille régulièrement le portefeuille de la stratégie déléguée. Les notations ESG et autres caractéristiques durables des actifs sous-jacents du portefeuille sont surveillées régulièrement. En outre, les analystes RRG prennent part à des réunions trimestrielles avec les gestionnaires de portefeuille pour discuter des performances et transactions récentes afin de surveiller l'alignement avec la philosophie d'investissement et de durabilité initialement sélectionnée. Pour se préparer à la réunion, les analystes RRG envoient un questionnaire de surveillance à l'aide de la plate-forme exclusive de la société de gestion, Deeligenz, avec des questions relatives au portefeuille, à la performance et à la durabilité. Au cours des entretiens, le Gestionnaire d'investissement externe précise s'il y a eu des changements au sein de l'équipe et des processus. Les analystes et les gestionnaires d'investissement discutent également de leurs récents engagements et des étapes clés de la période. En outre, les analystes RRG surveillent tous les événements importants susceptibles d'affecter les gestionnaires de portefeuille délégués, par exemple en ce qui concerne leurs investissements, leurs analystes financiers et ESG, leurs processus d'investissement, leur capacité d'engagement. Chaque changement peut avoir une incidence sur la notation de la stratégie sur la base des 5-P, ce qui peut entraîner une modification des notations de la stratégie, y compris le score de durabilité.
- L'équipe ESG assiste l'équipe RRG dans l'examen du processus et des méthodologies mis en place par le Gestionnaire d'investissement externe lorsqu'elle examine les questions ESG et de durabilité. L'équipe ESG fournit des commentaires qualitatifs pendant la phase de sélection du mandat et soutient l'équipe RRG tout au long de son processus d'analyse, en utilisant l'approche « 5-P » susmentionnée. En outre, au cours de la phase de suivi, l'équipe ESG surveillera les caractéristiques et la performance du Compartiment par rapport à l'objectif d'investissement durable initialement défini. L'équipe ESG surveillera également les investissements sous-jacents du Compartiment par rapport à l'objectif global d'investissement durable, ainsi que les indicateurs de durabilité pour toutes les participations du Compartiment. Si une participation est identifiée comme ne satisfaisant pas aux caractéristiques de durabilité du Compartiment, l'équipe ESG examinera la question plus en détail en menant une analyse interne. Si l'équipe ESG considère que le risque est négligeable, elle peut permettre au Gestionnaire d'investissement externe de maintenir sa position dans la participation. En outre, l'équipe ESG est chargée d'examiner périodiquement les listes d'exclusion, d'évaluer la pertinence des dernières informations ESG concernant les sociétés soumises à des restrictions et de mettre à jour les listes en conséquence, ajustant ainsi les portefeuilles. L'équipe ESG s'assure également de la bonne compréhension et de la bonne mise en œuvre des exigences réglementaires en matière de finance verte, comme le SFDR, les RTS ou la Taxonomie sur l'ensemble de la gamme de produits. Enfin, l'équipe ESG est responsable de la classification durable de la gamme de produits de la Société de gestion. Dans l'ensemble, l'équipe ESG joue un rôle très transversal dans l'organisation de la Société de gestion, car les questions ESG sont au cœur de sa stratégie d'investissement.



Politiques d'engagement

Dans le cadre de son modèle économique de conseil par délégation, la Société de gestion délègue la responsabilité de l'engagement au Gestionnaire d'investissement externe sélectionné. Toutefois, la Société de gestion ne délègue pas toutes les activités de gestion et est responsable du vote par procuration. Le Gestionnaire d'investissement externe peut jouer le rôle de conseiller et guider la Société de gestion sur les questions spécifiques qu'elle aborde avec des sociétés spécifiques. La décision finale pour le vote par procuration revient à la Société de gestion, même lorsqu'elle reçoit des conseils.

L'engagement actif est une partie importante et intégrée du processus d'investissement du Gestionnaire d'investissement externe. Plusieurs méthodes d'engagement sont utilisées pour mieux comprendre, exposer et améliorer les divulgations, les politiques et les pratiques des sociétés en portefeuille :

- Engagement thématique : ce type d'engagement se concentre généralement sur un problème particulier tel que le changement climatique, la diversité au sein du conseil d'administration, l'esclavage moderne ou la biodiversité ainsi que sur la stratégie d'engagement thématique annuelle prédéfinie par les équipes d'investissement responsables. Le Gestionnaire d'investissement externe peut engager des discussions avec la société seul ou en collaboration avec d'autres parties prenantes (p. ex. des ONG ou les PRI).
- Engagement au moment de la sélection et de l'examen : lors des contrôles sur les nouvelles idées d'investissement et de l'examen des participations existantes, le Gestionnaire d'investissement externe peut prendre contact avec une société dans le cadre d'appels d'engagement ESG généraux avant de prendre une décision finale sur son caractère adéquat.
- Engagement réactif : en cas d'actualités négatives ou de controverses émergentes en matière de développement durable (c'est-à-dire détectées par l'équipe IR via un flux d'informations ou des alertes de controverse ISS), le Gestionnaire d'investissement externe engage un dialogue réactif. L'équipe IR mène un bref engagement pour rechercher des informations et déterminer la position de la société en matière de réponse aux allégations concernées. À l'issue des réunions, l'équipe IR évalue si la société gère suffisamment la controverse. En cas de violation de son filtre « éthique », le Gestionnaire d'investissement externe peut recommander la liquidation de la participation dans la société.

Si, à l'issue de nombreuses tentatives, l'engagement avec une société prend fin, le Gestionnaire d'investissement externe peut décider de faire remonter l'engagement en utilisant différentes méthodes :

- tenter un engagement auprès de la direction ;
- faire appel à des courtiers internes pour organiser le contact et le dialogue ;
- collaborer avec d'autres investisseurs partageant les mêmes idées ;
- conseiller à la Société de gestion (1) de soutenir les résolutions des actionnaires le cas échéant ; et (2) d'exercer son droit de vote lors des réunions d'entreprise.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la Politique d'engagement du Gestionnaire d'investissement externe à l'adresse <https://www.edentreeim.com>.



Réalisation de l'objectif d'investissement durable

Aucun indice spécifique lié aux ESG n'a été désigné pour ce Compartiment. Ceci étant dit, l'approche du Compartiment est conforme aux attentes du Règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission en matière de scopes GES, de méthodologies de calcul et de trajectoires.